

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
CANTON DE SABLE SUR SARTHE
COMMUNE D'ASNIERES SUR VEGRE

DELIBERATION N°15072025-03
Séance du 15 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze juillet à 20 heures 30, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - RABINEAU Marie-Dominique - DAVIERE Vincent - MOLINE Cécile - GANÉ Séverine - VIDEKOQ Agnès.

Excusée : GUIVARC'H Fabienne qui donne pouvoir à RABINEAU Marie-Dominique.

Date de convocation : 08 juillet 2025

Date d'affichage : 08 juillet 2025

Secrétaire de séance : BARTHELAIX Annick

Objet : APPROBATION DU RAPPORT 2025 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée de statuer annuellement sur les modifications des attributions de compensation des communes concernées.

La CLETC s'est réunie le 2 juin 2025 et a mis à jour les attributions de compensation prévisionnelles 2025.

Le rapport annuel 2025 établi par la CLETC doit être présenté ensuite devant les conseils municipaux des dix-sept communes et est joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport 2025 de la commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Louis LEMARIÉ



Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture
072-217200104-20250715-15072025-03-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2025